

199/1942
20 Août 42

ORDRES DU JOUR PARTIE 1, No 199
Par le Lt. Colonel J.J. Chouinard, V.D.

199/1942
20 Août 42

Officier Commandant,
CENTRE D'INSTRUCTION SUPERIEURE D'INFANTERIE No. A/13.

1. DEVOIRS.

OFFICIER DU JOUR.

Demain le 21 Août 42: Lt. H. Jobin, Liste Gén. A/AC. (Ecole)
Remplacant : Lt. A. Lachance, Liste Gén. A/AC. (2e I.)
Suivant de devoir : Lt. G.H. Turgeon, R. 22e R. A/AC. (2e I.)
Remplacant : Lt. R. Lachance, Liste Gén. A/AC. (7e I.)

SERGEANT DU JOUR.

Demain le 21 Août 42: Sgt. Jobin P.E. R22R. A/AC. (1e I.)
Suivant de devoir : Sgt. Fournier J.W. R22R. A/AC. (2e I.)
CAPORAL DU JOUR.
Demain le 21 Août 42: Cpl. Vienneau O. Recrue "R" A.C. (1e I.)
Suivant de devoir : Cpl. Cadieux E. Recrue "N" A.C. (2e I.)

2. PARADES.

Les parades du 21 Août 42 seront telles que détaillées au Syllabus.
3. CONSEIL DE GUERRE REGIONAL.

Les Officiers sous-mentionnés s'asssembleront au A.I.T.C., Valcartier à 1000 heures, le 21 août 1942, dans le but de juger par un Conseil de guerre régional, l'accusé D-62687 sdt. Dophis Letourneau, Les Puz. Mont-Royal, Att. au A.I.T.C. A/13, (et toute autre personne ou personnes qui pourrait être appelée à comparaître devant cette Cour.)

PRESIDENT:- Le Major Jean Fournier, A.R.C., A.C. ✓
MEMBRES:- Un Capt. à être désigné par L.O.C., Rgt. de Québec.

Le Capt. J.R. Dupont, Vol. de Qué. A/A.C. ✓
MEMBRE SUPPLAINT:- Le Capt. E. Lavoie, R. de Chaud. A/A.C. ✓
PROCUREUR:- Le Lieut. W. Michaud, General List. ✓
OFF. DEFENDEUR:- Le Capt. Marc Langlier, R.22R., A/A.C.

L'accusé sera dûment avisé et tous les témoins seront requis d'être présents. Les Officiers commandants voudront bien s'assurer que tous les Officiers disponibles assistent aux procédures pour fins d'instruction. L'Officier commandant du A.I.T.C., A-13 devra faire les arrangements nécessaires pour l'installation de la Cour, et devra pourvoir au personnel de bureau requis. Les Procédures devront être transmises aux Quartiers-Généraux, 5ième R.M.

4. CONSEIL DE GUERRE REGIONAL
(Q:-39-L-2297)

Les officiers sous-mentionnés s'asssembleront au A.I.T.C., A-13, à 1000 heures, le 21 août 1942, dans le but de juger par un Conseil de Guerre régional l'accusé G-500625 sdt. L. Caissie, H.D., Att. au A.I.T.C. A-13, (et toute autre personne ou personnes qui pourrait être appelée à comparaître devant cette Cour.)

PRESIDENT:- Le Major Jean Fournier, A.R.C., A.C.
MEMBRES:- Un Capt. à être désigné par L.O.C., R. de Québec.

Le Capt. J.R. Dupont, Vol. de Qué. A/A.C.

PROCUREUR:- Le Lieut. W. Michaud, General List. A/A.C.
MEMBRE SUPPLAINT:- Le Capt. E. Lavoie, R. de Chaud. A/A.C.
OFF. DEFENDEUR:- Le Capt. Marc Langlier, R.22e Rgt. A/A.C.

L'accusé sera dûment avisé et tous les témoins seront requis d'être présents. Les Officiers commandants voudront bien s'assurer que tous les Officiers disponibles assistent aux procédures pour fins d'instruction. L'Officier Commandant du A.I.T.C. A-13 devra faire les arrangements nécessaires pour l'installation de la Cour, et devra pourvoir au personnel de bureau requis.

(Q:-39-C-2995)